

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

pour l'investissement pour le suivi des ressources en eau, des milieux et des travaux du Syndicat

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département, pour l'investissement pour le suivi des ressources en eau, des milieux et des travaux du Syndicat, afin que le matériel soit opérationnel avant l'été 2024. Cette opération consistera à investir dans des compteurs automatiques pour au moins 10 canaux d'irrigation, une sonde de suivi ponctuel de la qualité de l'eau des cours d'eau et un drone pour des prises de vues aériennes des milieux et des travaux.

Attendu de l'impossibilité d'organiser un comité syndical dans le mois qui suit,

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

| | |
|---|------------------------|
| Montant prévisionnel du projet : | 116 000 € TTC |
| Agence de l'Eau RMC | 60,3 % 70 000 € |
| Département 66 | 19,7 % 22 800 € |
| Autofinancement | 20 % 23 200 € |

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

